

La CHILESSÉ

SON HISTOIRE

Construction du collecteur principal

L'Assainissement de Saint Jean de la Ruelle en 1962

Par Rémi Cosson Secrétaire Général de la Mairie de St Jean de la Ruelle

Construction de la station de relèvement et de l'ouvrage de dégrillage et de dessablage

Réalisation d'un chenal en Loire au niveau de la CHILESSÉ

Souvenir et anecdotes

Le culte de la Fontaine de SAINT-CLAIR à FLEURY

Moulin PORTHAULT - Moulin à vent de la Grande CHILESSÉ

Régularisation du profil en long de la CHILESSÉ (1924)

Pétition tendant au curage de la CHILESSÉ (1894)

Annexes : Plans

Réalisé par Georges Lamirault, en 2009 à partir des documents archives de Monsieur Chanteau

Assainissement

Construction d'un nouveau collecteur principal,

NOTICE EXPLICATIVE

Par délibération en date du 3 Mai 1967, le Syndicat Intercommunal à vocation multiple de l'Agglomération orléanaise a décidé de faire dresser le projet de construction d'un nouveau collecteur principal sur le territoire de la commune de St Jean de la Ruelle.

La présente notice a pour objet de définir les travaux nécessaires à la réalisation de ce projet.

A -EXPOSE GENERAL

I -Caractéristiques géographiques

1° Situation de la commune

St Jean de la Ruelle est située immédiatement à l'Ouest de la commune d'Orléans. Elle est bordée au sud par la Loire.

2° Configuration et topographie

La surface de la Commune est de 606 hectares. On peut considérer que la moitié de la Commune est urbanisée.

Le territoire de la commune a un relief peu marqué qui se résume en une pente douce du nord vers le sud.

3° Hydrologie

En ce qui concerne l'hydrographie ou l'assainissement de la Commune il convient de signaler ce qui suit :

-Il existe un réseau d'égout du type unitaire couvrant l'ensemble de la zone urbanisée, se raccordent pour la plus grande partie sur le collecteur « de la Chillesse" situé à l'Ouest et construit dans l'ancien lit de rivière du même nom. Seuls les égouts en provenance de la zone industrielle située à l'ouest de la commune se raccordent sur un autre collecteur qui rejoint le premier au niveau de la RN 152.

-Comme il a été dit ci-dessus, la Loire limite la commune au Sud

II -Caractéristiques démographiques

St Jean de la Ruelle comptait 3 802 habitants en 1954, et 8 377 en 1962, ce chiffre sera porté à 20.000 en 1970, un lotissement dit "Les Chaise » situé au nord de la commune comprendra à lui seul 3.500 habitants.

B -CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

1° Nécessité d'un nouveau collecteur

Du fait de cette urbanisation, le réseau d'égouts de la commune est de plus en plus dans. D'autre part, la création de la zone industrielle établie sur le territoire de St Jean de la Ruelle et d'Ingré dont le sol est de plus en plus imperméabilisé crée un apport important d'eaux pluviales en aval du collecteur existant, le réseau d'égout étant pratiquement inexistant dans la commune d'Ingré il n'y avait aucun autre exutoire possible. De plus, l'urbanisation de la commune de Saran, son éloignement de la Loire, la surcharge du réseau d'Orléans, nous conduisent à prévoir le

raccordement, sur le collecteur principal de St Jean de la Ruelle, des égouts conçus en système unitaire, à construire lors de l'aménagement de la zone sud-ouest de cette commune, située immédiatement au nord de St Jean de la Ruelle.

Les débits devenant donc plus important le collecteur de la Chillesse, construit après la guerre alors qu'une faible partie de la commune était urbanisée est déjà insuffisant en période d'orage puisqu'il se met en charge. D'autre part, le collecteur de la Chillesse, est établi à une très faible profondeur qui ne permet de raccorder ni le réseau de la zone sud-ouest de Saran, ni celui du lotissement des Chaises. Il convient donc de réaliser un autre collecteur palliant les insuffisances (débits et profondeurs) du premier, et qui évacuera aussi bien les eaux usées que les eaux pluviales puisque les réseaux qui s'y raccorderaient sont de type unitaire.

Les débits à considérer pour déterminer les caractéristiques d'un tel ouvrage seront les débits à évacuer lorsque tout le territoire de la commune sera urbanisé, tenu compte du débit évacué par le collecteur existant. Cette hypothèse satisfait aux recommandations de la C.G. 1333 (page 19 2ème alinéa) pour tenir compte des données du programme d'urbanisme quant à l'extension de l'agglomération et à l'accroissement de la population réalisable dans un avenir prochain. (25 années par exemple).

Le nouveau collecteur en raison des possibilités financières des communes sera réalisé en plusieurs tranches la première tranche (à réaliser en 1967) serait constituée par un tronçon aval depuis la Loire jusqu'au lotissement de l'Espère pour pallier les insuffisances d'un collecteur présentant une section réduite sur une partie de ce tronçon et permettant d'éviter les perturbations créées par le débit en provenance de la zone industrielle, dont le collecteur se raccorde sur la "Chillesse" au niveau de la RN. 152. Les autres tranches seront réalisées au cours des prochaines années, de façon à ce que la construction de la dernière tranche coïncide avec la mise en service du réseau intérieur au lotissement des "Chaises".

2° Tracé en plan

Etant donné que les égouts construits convergent tous vers la Chillesse (en raison de la topographie) que la Chillesse est le seul thalweg de la commune aboutissant à la Loire (où se déversent provisoirement les eaux usées de la commune), que la seule zone sud-ouest de Saran apportera 6,7m³/s en amont de la Chillesse que son réseau d'égouts ainsi que celui du lotissement des Chaises sera réalisé à une cote inférieure à celle de la Chillesse, c'est à proximité immédiate de ce dernier qu'il convient de réaliser le nouveau collecteur, toutefois son tracé s'en écartera parfois en raison des nombreuses constructions existantes.

3° Profil en long

Comme il vient d'être dit, ni la zone sud-ouest de Saran, ni le lotissement des Chaises ne peuvent être desservis par le collecteur existant. Aussi le nouveau collecteur doit être établi en amont à une cote permettant le raccordement de ces deux réseaux d'assainissement.

De plus, la cote du radier de l'égout au droit du déversement en Loire doit être telle que l'ensemble de la conduite à son débouché dans le fleuve soit évité.

Ces considérations conditionnent, le profil en long du collecteur pour lequel malgré la très faible pente du terrain naturel on s'est efforcé, à ce que la pente de son radier soit aussi forte que possible, tout en évitant d'avoir une trop grande profondeur.

4° Caractéristiques des canalisations

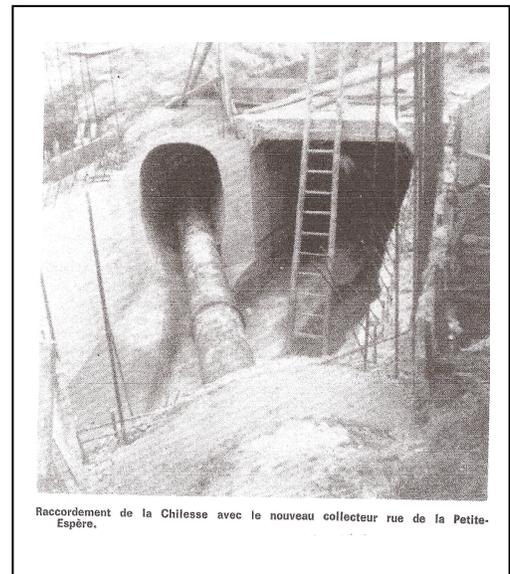
Les caractéristiques des canalisations prévues sont fonction de la pente de leur radier et la quantité d'eaux à évacuer. Elles sont justifiées dans la note de calcul pièce 15 du dossier, étant précisé qu'elles permettent d'évacuer le débit de l'orage décennal qui résultera de l'assainissement de la zone sud-ouest de Saran, de tout le territoire de la commune de St Jean de la Ruelle et de la zone industrielle établie sur Ingré.

Les débits à évacuer étant très important (14 m³/s étant tenu compte que le collecteur existant évacue 5 m³/s) et la pente du radier des canalisations relativement faible, les nouvelles canalisations auront des sections importantes. Elles seront soit préfabriquées soit exécutées en place, la solution à retenir devant être étudiée lors de l'élaboration du projet d'exécution. Des regards visitables seront placés tous les 80 m environ et des ouvrages judicieusement situés permettront aux eaux de la Chillesse se déverser dans le nouveau collecteur qui jouera ainsi le rôle de déversoir d'orage tout en évacuant en stade définitif les eaux usées de la zone sud ou de Saran, du lotissement des Chaises et celles que lui apporteront certains collecteurs secondaires. En effet, ceux-ci seront raccordés soit sur la Chillesse soit sur le nouveau collecteur selon leur position relative tant en plan qu'en, élévation par rapport aux deux collecteurs.

Pendant une période transitaire les eaux de ce nouveau collecteur comme celle de la Chillesse actuellement, se déverseront en Loire. Lorsque la station de traitement des eaux usées de l'agglomération orléanaise sera construite (on peut, dès maintenant prévoir que les travaux qui commenceront en 1968 seront achevés en 1970), les eaux usées de St Jean de la Ruelle évacuées par les deux collecteurs existants alors, seront reprise aux débouché en Loire et refoulées dans une canalisation prévue en bordure de la Loire et se raccordant Quai de la Madeleine sur le collecteur Ouest d'Orléans d' où elles seront dirigées vers la station de traitement qui sera d'ailleurs conçue pour recevoir en période d'orage trois fois le débit moyen en temps sec. Avant la station de refoulement un déversoir d'orage limitera la débit à refouler et la surverse continuera à s'écouler en Loire par les deux collecteurs de St Jean de la Ruelle. Les dispositions ont d'ailleurs été décrites par le service des Ponts et Chaussées dans un mémoire en date du 31 Octobre 1959.

Lors de l'achèvement de la station de traitement, on peut supposer que le nouveau collecteur projeté sera totalement construit, le lotissement des Chaises étant réalisé et son réseau raccordé, à cette date la zone sud-ouest de Saran n'étant pas encore aménagée, le débit moyen en temps sec du nouveau collecteur peut être évalué à 21 L/s (9.000 habitants raccordés à raison de, 200 L/jour/habitant).

Donc en période transitoire pendant laquelle il y aura rejet en Loire, le volume d'eaux usées rejetées dans le fleuve sera sensiblement le même que celui qu'évacuerait le collecteur de la Chillesse s'il existait seul, le nouveau collecteur jouant essentiellement le rôle de déversoir d'orage.



Raccordement de la Chillesse avec le nouveau collecteur rue de la Petite-Espère.

C -SERVITUDES

Entre la rue Gambetta et la Loire, le collecteur devra être établi sous terrains privés.

Il est nécessaire pour cela, de prévoir une servitude de passage en vue de la construction de l'ouvrage souterrain projeté. Cette servitude sera constituée par une bande de 3,00 m de largeur conformément aux dispositions du décret N° 64-152 du 15 février 1964 portant application de la loi N° 68-904 du 4 Août 1962.

Au moment de l'exécution des travaux, le syndicat intercommunal à vocation multiple de l'agglomération orléanaise sollicitera de M. Le Préfet la signature d'un arrêté permettant l'occupation temporaire d'une bande de terrains parallèle et au contact de la bande indiquée ci-dessus en vue de la réalisation des travaux.

L'Assainissement de Saint Jean de la Ruelle en 1962

Par Rémi Cosson Secrétaire Général de la Mairie de St Jean de la Ruelle

S'il est un problème qui, de nos jours, préoccupe toutes les Municipalités, c'est bien celui de l'Assainissement.

L'évacuation et le traitement des eaux usées représentent des améliorations décisives pour l'hygiène publique et pour le confort individuel.

C'est aussi une question vitale pour toutes les Communes et notamment pour celles qui sont en expansion et en voie d'industrialisation.

Pour en avoir pris conscience, les Municipalités qui se sont succédées ont contribué largement au développement pris par la Commune.

Avant d'examiner comment s'est constitué le réseau d'égouts de SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE et ce qu'il a coûté aux contribuables de la Commune, il convient de signaler :

-que l'assainissement de la plus grande partie du territoire est assuré au moyen d'ouvrages unitaires convergents vers le tracé du thalweg de l'ancien ruisseau dit de « LA CHILESSSE »

-qu'en 1969, 2 035 000 m³ d'eau ont été prélevés tant sur le réseau de distribution publique que sur les forages particuliers et que la plus grande partie de cette eau a été évacuée vers les égouts.

Le premier tronçon d'égout a été construit en 1938. Le rapport établi par le service des Ponts et Chaussées sur la consistance et le mode d'exécution des travaux mérite d'être cité :

« L'artère principale de SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE est constituée par la Route Nationale 155 qui traverse l'agglomération dans le sens de la longueur sur une distance d'environ 1 800 mètres. Cette voie présente des pentes et contre-pentes aux points bas desquelles les eaux de ruissellement et de déversement viennent s'accumuler en stagnant sur la chaussée.

Par ailleurs, un thalweg, faiblement dessiné, traverse la Commune dans une direction sensiblement perpendiculaire à celle de la route et est emprunté par le ruisseau de la CHILESSSE qui longe, sur environ 300 mètres de son parcours, la rue Gambetta formant en bordure de cette dernière un courant d'eaux souillées et un réceptacle pour toutes les issues ménagères dont il est pratiquement impossible d'empêcher le déversement.

C'est dans un but d'hygiène que la Municipalité de SAINT JEAN-DE-LA-RUELLE a demandé au service des Ponts et Chaussées d'étudier le projet d'établissement d'un réseau d'égouts destiné à assainir les deux principales rues de la ville ».

Pour les nouveaux habitants, précisons que la Commune comptait alors 2 832 habitants.

Fin 1938, la Municipalité pouvait se targuer de compter 1 460 mètres d'égouts, dont :

-440 mètres en buses de 300 111/m.

-430 mètres en buses de 500 m/m.

-290 mètres en ovoïde de 81/64.

-300 mètres en ovoïde de 119/70.

Ces travaux, exécutés par l'entreprise LEGER, avaient coûté 310 000 anciens francs, somme sur laquelle la Commune obtint 217 000 anciens francs de subvention de la part de l'Etat.

Heureuse époque

-1939-1944, c'est la guerre et l'occupation, tous les travaux sont stoppés mais, conséquence de la guerre et de ses dévastations, les sinistrés de la ville d'ORLEANS sont relogés aux GROUES.

Pour assurer l'évacuation des eaux usées de cette cité, groupant plus de 300 familles, l'Etat procède en 1945-1946 à la couverture du ruisseau de "LA CHILESSÉ" entre la rue Croix Baudu et la rue Charles Beauhaire d'une part, la rue Gambetta, et la rue Paul Doumer d'autre part.

Les travaux entrepris par l'entreprise LEGER comportent

-240,40 m d'égout ovoïde T 100/60.

-731,60 m d'égout ovoïde tronqué T 105/75.

-321,10 m d'égout ovoïde T 130/75.

-71,60 m d'égout ovoïde T 119/70.

Ces ouvrages, à faible profondeur, quand ils ne surplombent pas les chaussées, ne seront pratiquement d'aucune utilité pour le raccordement des immeubles riverains.

-1953. Le Ministère de la Construction charge la Société PELNARD CONSIDERE ET CAQUOT d'établir un avant-projet d'assainissement portant sur l'ensemble de l'agglomération orléanaise. Conçu pour 5500 habitants en ce qui concerne SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE, ce projet sera bien vite dépassé.

Il servira néanmoins de base pour d'autres études.

-1954. C'est le point de départ de l'urbanisation de la Commune. La Municipalité et divers promoteurs procèdent à l'aménagement de lotissements dont il convient d'assurer l'assainissement.

-Lotissement privé des CORBOLOTTES, pour lequel l'entreprise LEGER procède à la construction de 250 m d'égouts en buses de 300 m/m.

-Lotissements communaux de la rue du Pont de TOURS et de la rue du Stade pour lesquels l'entreprise LONGECHANT Frères et la Société Travaux Publics Normands construisent 280,80 m de canalisation en buses de 300 m/m et 242 m canalisation en buses de 500 m/m.

Le coût de ces travaux, 13 770,04 F, est, bien entendu, incorporé au prix des terrains.

Les années 1957-1958 marqueront l'achèvement des travaux de canalisation de la CHILESSÉ en aval de la rue Paul Doumer

Ces travaux, confiés à l'entreprise LEGER pour la partie comprise entre la rue Paul Doumer et le Chemin de Chaingy.

La Compagnie Générale d'Assurances s'étant faite maître d'œuvre pour les ouvrages empruntant sa cité comprendront: 438 m d'égouts ovoïdes de 1,30 m; 573,67 m d'égout ovoïde de 1.50m et 809,88 m d'égout ovoïde de 1,80 m.

Le coût total des travaux, 40 036 000 anciens francs, sont couverts à concurrence de 35 901 652 AF par divers lotisseurs.

En 1960-1961, les travaux d'assainissement connaîtront une pause en l'attente d'une étude d'un plus vaste projet.

La Société SALVIAM construit 164,45 m d'égout en buses 300 m/m, lotissement du Cèdre, pour la somme de 8 831 500 F

SYNDICAT A VOCATION MULTIPLE DE L'AGGLOMERATION ORLEANAISE

Raccordement des collecteurs de la Chilesse à la station d'épuration d'Orléans.

Construction de la station de relèvement et de l'ouvrage de dégrillage et de dessablage

MEMOIRE DESCRIPTIF

Les collecteurs de la Chilesse dont le dernier a été terminé en 1971 sont des ouvrages unitaires qui évacuent en temps sec des eaux usées dont le débit à long terme est évalué à 750 l/s et qui sont également destinés à l'évacuation des débits d'eaux pluviales pour un débit total au niveau du rejet en Loire, de l'ordre de 20 m³/s.

L'équipement prévu au projet est destiné à l'évacuation des eaux usées, prises au niveau du déversement en Loire, vers la station d'épuration d'ORLEANS; en période de pluie, l'excédent de débit composé; d'eaux pluviales diluant une certaine proportion d'eaux usées est rejeté en Loire au niveau du déversoir.

Les ouvrages projetés sont les suivants :

- une canalisation de raccordement aux collecteurs des quais rive droite : \varnothing 800 mm; L=1.100 m.
- un poste de relevage
- des équipements annexes : dégrillage -dessablage - transformation du courant électrique pouvant être combinés avec le poste de relevage.

SITUATION	Prochaine	Future
Débit journalier d'eaux usées évacuées par la Chilesse	7 200 m ³ /J	21 500 m ³ /J
Débit moyen journalier d'eaux usées	83 l/s	250 l/s
Débit de pointe d'eaux usées (sur 8 h) correspondant à 3 fois le débit moyen de temps sec	250 l/s	750 l/s

Principales caractéristiques de la station de relèvement et de l'ouvrage de dégrillage et de dessablage

1° STATION DE RELEVEMENT ET POSTE DE TRANSFORMATION

Le bâtiment de la station de relèvement et du poste de transformation sera implanté dans le talus rive droites de la Loire, dans le prolongement de la rue du Duc d'Antin sur le territoire de la Commune de Saint Jean de la Ruelle.

Il comportera une bache de stockage de l'effluent, une de départ, une salle des pompes (deux en situation proche et quatre en situation future) enfin le local du transformateur.

Ces différents niveaux sont les suivants :

- Cote d'arrivée dans la bache de stockage : 89,30
- Radier de la bache de stockage : 87,00
- Cote du plancher : 93,65
- Cote du local transfo : 93,65
- Cote du radier de la bache de départ : 2,06
- Cote de la partie haute de la station : 97,35

2° - OUVRAGE DE DEGRILLAGE ET DE DESSABLAGE

Cet ouvrage sera situé à quelques mètres de la station de relèvement, aura pour dimensions :

Longueur 15,00m

Largeur 3,00 m.

Cote maximale au dessus du sol = 92,80, la voie d'accès à l'ouvrage étant à 91,50.

3° - ACCES

Une voie d'accès construite à partir du chemin de halage permettra de desservir la station de relèvement et l'ouvrage de dessablage et de dégrillage.

REALISATION D'UN CHENAL EN LOIRE AU NIVEAU DE LA CHILESSSE

I -Présentation

Collecteur primaire important de l'Agglomération, la Chillesse dessert dans des proportions diverses les communes suivantes

- St Jean de la Ruelle
- Ingré
- La Chapelle Saint Mesmin
- Saran
- Fleury-les-Aubrais

Il s'agit d'un collecteur unitaire qui évacue à la fois les eaux usées et les eaux pluviales.

Dans sa partie aval, il est constitué de deux canalisations: l'une plus ancienne étant un ovoïde T 180 et l'autre plus récente étant un ouvrage rectangulaire de 2,25 m x 2,25 m.

En temps sec le débit d'eaux usées, qui représente 750 l/s en pointe, est repris vers la station d'épuration de l'Ile Arrault par le poste de refoulement situé près de l'extrémité de la Chillesse, dans le prolongement de la rue d'Antin à St Jean de la Ruelle.

En temps de pluie (environ 10 % du temps sur Orléans) le débit acheminé peut atteindre 22 000 l/s pour l'orage décennal et, ne pouvant être accueilli par les installations d'épuration, est rejeté pour l'essentiel directement en Loire par le "trop plein" que constitue le déversoir d'orage de la Chillesse.

II -Nature et coût des travaux

Ayant pour objectif de réaliser un canal facilitant l'évacuation des effluents en Loire, les travaux ont duré deux mois et ont compris les tâches suivantes

- Nettoyage du site.
- Fourniture et battage de palplanches limitant un chenal de 32 m de long et de 5 m de large.
- Confection d'une dalle en béton armé sur le fond du chenal.
- Fourniture et mise en œuvre de 320 m³ d'enrochements de part et d'autre du chenal destinés à protéger celui-ci en période de hautes eaux.

COMMUNE DE SAINT-JEAN
DE LA RUELLE

Année 1983
Service Assainissement

Souvenir et anecdotes

CHILETTES, puisqu'il y en avait plusieurs

Souvenirs, anecdotes, images d'un temps passé qui flottent à la surface des mémoires pour peu qu'on les questionne

Il y avait, à la place de l'actuelle mairie, à proximité du grand tilleul, une fontaine, enfin une source qui guérissait la coqueluche.

Les gamins allaient faire pipi dedans en sortant de l'école.
C'était comme ça.

J'en ai fait un croquis, d'après mes souvenirs de jeunesse.
On y pêchait des tritons, des salamandres magnifiques

Les Chilettes, oui, Il y en avait plusieurs. Les gamins s'organisaient en bandes, chaque bande avait son coin de Chilette. L'hiver, ça donnait des patinoires, plus ou moins bien aménagées selon les endroits.

BATEAU FANTOME

« Oh ... moi j'ai souvent entendu dire, parce que je ne suis pas d'ici, je ne suis à Fleury que depuis 18 ans, mais j'ai souvent entendu dire que par ici, c'est à dire là où se trouvent les immeubles des Marronniers et des Peupliers, Il y avait des gens qui venaient faire du bateau

C'est dire si c'était humide !»

LE CULTE DE LA FONTAINE DE SAINT-CLAIR A FLEURY.

Il y eut plusieurs saints de ce nom, mais il s'agit probablement de Saint-Clair d'Aquitaine (fête le 1^{er} Juin), évêque et martyr en Aquitaine du III^e au IV^e siècle et sa vie précise : "On l'invoque contre les maladies des yeux". Cela signifie qu'on venait en pèlerinage à la fontaine de Saint-Clair de Fleury pour guérir des maladies des yeux.

C'était probablement, à l'origine, un antique culte de cette source avant l'ère chrétienne.

Saint-Clair est unanimement invoqué comme oculiste. Son nom, bien sûr, y est pour quelque chose. Mais le miracle qu'il accomplit en faveur d'un aveugle-né, venu le prier à son tombeau, quelques années seulement après son martyr, justifie la confiance qu'on lui accorde.

On le trouve quelquefois représenté ayant près de lui des yeux, comme si on les lui avait arrachés, mais c'est tout simplement une façon populaire d'exprimer qu'on l'invoquait contre les maux d'yeux. On le représente aussi portant sa tête, mais pour rappeler la dévotion dont il était l'objet, on lui fait cacher ses yeux avec la main qui ne soutient pas le fardeau.

Presque partout où on l'honore, il y a une source, et les pèlerins ne manquent pas d'aller s'y laver les yeux.

La fontaine de Saint-Clair et de Saint-André était dotée d'un double pouvoir en vertu de sa double appellation car elle guérit les maux d'yeux, sous le premier vocable et, sous le second, la coqueluche, pourvu qu'on fasse en même temps réciter des évangiles sur la tête du patient. Autrefois, le pèlerinage de Saint-Clair était très fréquenté.

La fontaine de Saint-Clair se trouvait en face de l'actuelle mairie, près du tilleul qui poussait devant la résidence des Corolles. C'était une des sources de la petite Chillesse. Ce tilleul a été abattu en 1995.

PONTS ET CHAUSSEES.

**REGULARISATION DU PROFIL EN LONG DE LA CHILASSE
ET ORGANISATION D'UN SERVICE DE SURVEILLANCE ET
D'ENTRETIEN DE CE COURS D'EAU.**

Vœu du Conseil Municipal d'Orléans en 1924

RAPPORT DU SUBDIVISIONNAIRE.

Dans sa séance du 26 Mai 1924, le Conseil Municipal d'Orléans, considérant que l'irrégularité du radier de la Chillesse sur le territoire des Communes d'Orléans et de St Jean de la Ruelle est une cause d'infection, émet le vœu qu'un projet d'assainissement de ce cours d'eau soit étudié ainsi que l'organisation d'un service de surveillance et d'entretien.

Régime et rôle de la Chillesse -La Chillesse est un cours d'eau non navigable ni flottable dont le rôle principal est d'écouler vers la Loire les eaux d'égouttement de la forêt d'Orléans. Elle est entièrement située sur le territoire des communes de Fleury les Aubrais, d'Orléans et de Saint Jean de la Ruelle.

Sur la commune de Fleury les Aubrais elle est à sec pendant une bonne partie de l'année. Ce n'est que lorsque le sol de la forêt est suffisamment saturé d'humidité et n'absorbe plus, c'est à dire au cours de l'hiver et au commencement du printemps que le cours d'eau joue le rôle de collecteur dans sa section précédent le faubourg Banner.

A partir de ce dernier point, la Chillesse traverse l'agglomération du faubourg à cheval sur les communes de Fleury les Aubrais et d'Orléans et celle de la rue des Ecoles dépendant d'Orléans.

Le cours d'eau est couvert en partie seulement dans une petite section longeant le faubourg située sur la commune de Fleury mais la couverture de la partie restante est projetée et paraît devoir être réalisée dans un avenir peu éloigné.

Dans la traversée du faubourg et dans la rue des Ecoles, la Chillesse est couverte et ce n'est qu'à partir du point où elle quitte cette rue qu'elle redevient à ciel ouvert.

Nous signalerons, toutefois, qu'à l'aval de la rue des Ecoles, le cours d'eau est couvert sur une petite longueur, dans une propriété particulière.

A partir du Faubourg, la Chillesse reçoit les eaux pluviales et ménagères des agglomérations et sert d'égout.

Pendant la belle saison elle n'évacue que des eaux usées dont la fermentation est facilitée par sa faible pente.

D'autre part, après la me des Ecoles, la Chillesse borde de nombreux jardins. Les riverains, pour avoir une réserve d'eau, en vue de l'arrosage, creusent des trous dans le lit où l'eau séjourne. Il en résulte autant de foyers d'infection.

Sur le territoire de Saint Jean de la Ruelle, la Chillesse longe le chemin vicinal ordinaire n° 10 sur une longueur de 1700 mètres. De nombreuses habitations ont été édifiées le long de ce chemin et les lotissements de terrains effectués laissent entrevoir que beaucoup d'autres seront construites.

L'assainissement du cours d'eau est demandé, au moins dans la section comprise entre la rue des Ecoles et le chemin vicinal ordinaire N° 2 de Saint Jean de la Ruelle, à partir duquel la Chillesse est située en pleins champs, nous paraît amplement justifié.

Propositions en vue de l'assainissement - Pour remédier au défaut d'assainissement du ruisseau résultant des causes rappelées ci-dessus, trois solutions peuvent être envisagées.

La première consisterait à faire un égout complètement couvert ;

La deuxième consisterait seulement à maçonner le fond et les berges ;

Et la troisième consisterait simplement dans le bétonnage du radier et le ravigage des berges par un décapement.

PETITION TENDANT AU CURAGE DE LA CHILASSE.

Orléans, le 19 Avril 1894

Monsieur le Préfet,

Les propriétaires soussignés du Faubourg Bannier viennent solliciter de votre bienveillance pour faire curer le lit de la Chillesse qui se trouve encombré et plein, dont l'eau séjourne dans différents endroits et se croupie, dégageant des odeurs nauséabondes et des gaz délétères, ce qui occasionne des maladies, notamment les fièvres typhoïdes et autres que les médecins du faubourg ont constatées et qu'il y a lieu de faire cesser cet état de choses pour la sécurité des habitants. Ils espèrent, Monsieur le Préfet, que vous voudrez bien faire droit à leur demande, dans l'intérêt de la sécurité publique.

Recevez, Monsieur le Préfet, les salutations respectueuses de vos tout dévoués et obéissants serviteurs.

Signé : Levacher-Galinand, Lorillard, Bonard, Chevallier, Alphonse Joddiau, Vailant, Perdoux, Gaillard Ploton Bordier, Ratisseau, Moreau, Levacher (suivent les autres signatures)

RAPPORT DE L'INGENIEUR ORDINAIRE.

Aux termes d'une pétition ci-jointe du 19 Avril 1894, qui nous a été communiquée le 6 Juin, des propriétaires du Faubourg Bannier réclament le curage et le nettoyage de la Chillesse. Le lit disent- il, est encombré, l'eau séjourne en plusieurs points, des odeurs nauséabondes et des gaz délétères s'en dégagent, ce qui occasionnent des maladies notamment des fièvres typhoïdes et autres que les médecins ont constatées. Ils réclament instamment qu'on fasse cesser cet état de choses dans l'intérêt de la salubrité publique.

Les signataires de la pétition sont au nombre d'environ 100. Il est à remarquer que s'ils habitaient pour la plupart le faubourg Bannier, un certain nombre d'entre eux sont de St Jean de la Ruelle. Il faut en conclure que la réclamation dont l'Administration est saisie s'applique à deux parties de la Chillesse ; celle qui est dans le voisinage du faubourg Bannier, et celle qui est dans le voisinage du faubourg Saint Jean, à Saint Jean de la Ruelle.

Nous avons procédé le 29 Juin à une visite complète de la Chillesse de l'amont à l'aval entre le chemin de fer de Paris à Orléans et le chemin vicinal ordinaire N°13 dit de l'Espère à St Jean de la Ruelle. Voici les constatations faites. Elles-représentent sensiblement la situation pendant toute la saison sèche durant laquelle la Chillesse n'a pas d'eau de pluie à écouler.

Entre le chemin de fer de Paris et la route national N°20 (faubourg Bannier) on se trouve sur le territoire de la commune de Fleury au Choux. La Chillesse a deux bras : la grande Chillesse au Nord, la petite Chillesse au Sud. La réunion de ces deux bras a lieu à environ 150 mètres en aval de la traversée par la Petite Chillesse de la route Nationale N° 20.

La Grande Chillesse entre le Chemin de fer de Paris et la route Nationale N° 20 n'a pas une goutte d'eau. Son lit est généralement envahi par des grandes herbes. Sur les points où ces herbes sont coupées on constate que les dimensions du lit sont assez peu différentes de celles que donnerait un curage à vieux fonds, vieux bords. Il n'existe aucune trace de dépôt insalubre ni sur le fonds, ni sur les parois.

La grande Chillesse longe la route Nationale N° 20, puis la traverse pour se diriger souterrainement vers la rue des Ecoles qu'elle traverse également. Dans cette partie et sur une certaine longueur en aval de la rue des Ecoles, des dépôts de vase existent dans le ruisseau, des eaux malpropres y séjournent répandant de mauvaises odeurs. Ces eaux proviennent généralement des maisons de Commerce de vins établies le long de la route. Des bouches d'égout sous trottoir recueillent ces eaux au passage de la Chillesse.

A environ 80 mètres en aval de la rue des Ecoles, le fond du ruisseau s'assainit, on n'y trouve plus d'eau, plus de vase, aucune cause d'insalubrité en un mot, et cette situation règne jusqu'au confluent des deux Chilleses. Le lit a d'ailleurs des dimensions suffisantes et sauf les irrégularités inévitables du fond dans un ruisseau à faible pente et à débit intermittent, l'écoulement des eaux y est parfaitement assuré.

La Petite Chillesse qui coule à peu près parallèlement à la première et au Sud de celle-ci entre le Chemin de fer de Paris à Orléans et la route Nationale N° 20, reçoit d'abord à la traversée du chemin de fer les eaux de la gare des Aubrais. Elle n'a pas d'eau en amont. Les eaux déversées par la Compagnie sont malpropres, de mauvaises odeurs s'en dégagent à la sortie de l'aqueduc par lequel la Chillesse passe sous le chemin de fer. Jusqu'à la route Nationale N° 20, le lit est envahi par une végétation très abondante, ses dimensions sont parfois très réduites par des dépôts ou des affaissements de la rive. Cependant l'écoulement des eaux que la Petite Chillesse peut avoir à débiter en temps de pluie reste encore à peu près assuré. Au point de vue de la salubrité, on constate que les mauvaises odeurs, très nettement perceptibles dans le Chemin de fer du Centre, ont disparu, cela tient à la fois sans doute à ce que l'eau se débarrasse à l'amont de la plupart des matières qu'elle tient en suspens et aussi à ce qu'elle se trouve soustraite par la Végétation à l'action de l'air et du soleil. Il semble même que les eaux se clarifient légèrement à une certaine distance et les trous faits sur plusieurs points dans le fond du lit pour permettre le puisage de l'eau en vue de l'arrosage des jardins ne révèlent absolument rien d'inquiétant pour la salubrité publique.

La situation change complètement aux abords de la route Nationale N° 20. La Chillesse reçoit par deux bouches d'égout sous trottoir les eaux des caniveaux de la route. Toutes les eaux du Faubourg Bannier depuis le Pont du Chemin de fer de Tours se rassemblent là. En amont et en aval de la route le lit est envasé, des eaux noires et infectes y séjournent, de mauvaises odeurs s'en dégagent, on y voit grouiller des multitudes de petits vers. La situation est d'autant plus fâcheuse que la Chillesse passe le long des maisons habitées : quelques-unes même ont des fenêtres ouvrant sur le ruisseau. La salubrité publique semble réellement compromise.

L'infection de la petite Chillesse se poursuit à peu près dans les mêmes conditions jusqu'au confluent avec la grande Chillesse, puis elle décroît progressivement dans le parcours à travers les jardins jusqu'à la rue Masse, les eaux s'étant débarrassées dans le voisinage du Faubourg Bannier de la plupart des matières en suspens. Elles restent cependant noirâtres jusqu'à la rue Masse où elles finissent par disparaître peu à peu par absorption dans le lit qui est tapissé d'une vase noire et molle, jusqu'à la rue des Murlins. Les dimensions du ruisseau sont assez réduites par les dépôts de vase ou les affaissements de la rive ainsi que les accroissements naturels des talus sous l'influence de la végétation sur certains points entre le Faubourg Bannier et la rue Masse. Le lit doit devenir insuffisant sur ces points pour écouler les eaux de la Chillesse en temps de pluie. Cependant les débordements sont localisés aux bords du ruisseau et il n'a jamais été produit de réclamation à ce sujet.

Entre la rue des Murlins et la rue des Closiers, il n'y a plus de trace d'eau ni de vase molle ; on constate bien encore des dépôts vaseux au fond du lit mais la vase est sèche, aucune émanation ne peut s'en dégager.

La rue des Closiers forme la limite d'Orléans et de St Jean de la Ruelle

Entre la rue des Closiers et le Chemin de fer de Chartres, le lit de la Chillesse a généralement ses dimensions normales, il n'existe pas de dépôts appréciables ni de trace d'insalubrité dans cette partie.

Au chemin de fer de Chartres, la Chillesse reçoit les eaux des établissements militaires. Ces eaux sont toujours malpropres ; elles déposent les matières grasses ou savonneuses en suspens sur les parois du lit; une végétation très abondante s'y développe, qui soustrait les eaux à l'action du soleil et de l'air et atténue sans doute l'insalubrité car les mauvaises odeurs ne sont guère perceptibles entre le Chemin de fer de Chartres et le Faubourg St Jean, partie où la Chillesse longe le Chemin Vicinal Ordinaire N° 10, des chaises à la Madeleine. Dans ce trajet, le lit absorbe peu à peu les eaux amenées par le fossé des établissements militaires, car nous constatons que ces eaux n'arrivent pas jusqu'à la route Nationale N° 155 (Faubourg St Jean).

En ce dernier point, la Chillesse reçoit de nouveaux affluents : à l'Est les caniveaux de la route qui écoulent les eaux pluviales et ménagères du faubourg côté d'Orléans; à l'Ouest un aqueduc établi sous la route nationale depuis le pont du Chemin de fer de Tours qui divise les eaux pluviales et ménagères d'une partie du bourg de St Jean de la Ruelle. C'est l'écoulement du côté d'Orléans par le caniveau droit de la route notamment, qui est le plus important. Il est à peu près permanent. Les eaux ainsi amenées alimentent la Chillesse le long de la rue Gambetta où on constate de nouveau les dépôts vaseux et des dégagements de mauvaises odeurs. On y voit encore grouiller des multitudes de petits vers comme nous l'avons constaté près du Faubourg Bannier.

Nous signalerons le long de la rue Gambetta un barrage sommaire retenant les eaux du ruisseau en vue sans doute de permettre à quelques riverains de puiser de l'eau pour l'arrosage des jardins. Ce barrage contribue dans une certaine mesure à aggraver la situation en ralentissant le cours des eaux et provoquant la formation de dépôts.

Après la traversée de la rue Gambetta, La Chillesse se trouve au milieu des champs. La Végétation se développe dans son lit, l'insalubrité diminue, les eaux s'absorbent peu à peu dans le sol, et on ne trouve plus trace d'écoulement au delà du Chemin vicinal de l'Espère.

Nous n'avons pas poussé plus loin notre visite, La Chillesse ne recevant pas d'autres affluents jusqu'à son embouchure en Loire, nous n'avions pas de constatations intéressantes à faire en aval.

La situation se résume ainsi :

Les déversements d'eaux malpropres dans la Chillesse se font en trois points :

1° à la traversée du Faubourg Bannier (grande et petite Chillesse)

2° à la traversée du chemin de fer de Chartres par l'arrivée du fossé des établissements militaires

3° à la traversée du Ft St Jean.

Le déversement des eaux des établissements militaires si souvent et presque toujours uniquement incriminé n'est donc pas la seule cause d'insalubrité de la Chillesse. Il faut mettre au même rang et peut-être en première ligne le déversement des eaux du faubourg Bannier notamment celui qui se fait dans la petite Chillesse, puis le déversement des eaux du Faubourg St Jean. Il faudrait encore mentionner pour ne rien oublier, le déversement des eaux de la Gare des Aubrais dans la petite Chillesse, mais l'insalubrité de ces eaux paraît localisée aux abords du Chemin de fer et il semble qu'elles puissent être laissées de côté.

Des constatations faites au cours de notre visite, il résulte que l'écoulement général des eaux malgré les envasements et les obstructions partielles du lit observés en plusieurs points n'est pas réellement compromis. Le curage demandé ne saurait donc être poursuivi par le service hydraulique, comme il est d'usage de le faire sur les cours d'eau ou fossés jurés, en requérant les riverains d'exécuter les travaux chacun au droit de soi.

Le curage à faire n'est exigé que par l'intérêt de la salubrité publique. Il s'agit d'enlever du lit d'un ruisseau qui sert d'égouts à deux grandes artères populeuses, le Faubourg Bannier et le Faubourg St Jean, les dépôts d'immondices de toutes sortes entraînées puis abandonnées par les eaux. C'est un travail qu'on ne saurait mettre à la charge des riverains. Il appartient aux municipalités intéressées de l'entreprendre.

Nous avons déjà émis le 31 Août 1892 des conclusions semblables qui ont abouti au curage de la petite Chillesse à la traversée du Faubourg Bannier jusqu'au confluent avec la grande Chillesse sur une certaine longueur en aval. Les travaux ont été exécutés par la ville d'Orléans, avec le Concours de l'Etat et de la Commune de Fleury-aux-Choux. L'Etat était intéressé à raison de l'écoulement des eaux pluviales et de l'entraînement des matières provenant de la route Nationale N° 20. Nous proposerons encore une solution analogue.

En ce qui concerne le Faubourg Bannier la répartition des dépenses admises en 1892, sur une estimation totale de 200 francs, était la suivante :

50 francs ou 1/4 à la charge de l'Etat

50 francs ou 1/4 à la charge de la Commune de Fleury-aux-Choux;

100 francs ou 1/2 à la charge de la Ville d'Orléans ;

Nous pensons qu'il y a lieu de maintenir la même proportion seulement il conviendrait pour obtenir un résultat plus efficace et plus durable de prolonger vers l'aval au moins jusqu'à la rue des

Murlins, le curage de la Chilesse.

Les longueurs à curer seraient alors les suivantes :

Petite Chilesse : 50 mètres en amont du Fg Bannier.....	50 m
-d°- en aval (Jusqu'au confluent)	150 m
Grande Chilesse en amont du Fg Bannier.....	100 m
-d°- en aval du Fg Bannier.....	700 m

	1000 m

Le curage assez onéreux aux abords immédiats du faubourg Bannier et particulièrement dans la traversée des aqueducs et ponceaux mais plus facile dans la traversée des jardins et des Champs qu'on rencontre entre le Faubourg Bannier et la rue des Murlins, peut être estimé en moyenne à 0,50 par mètre courant. La dépense totale ressort ainsi à 500 francs

La répartition serait la suivante :

1/4 ou 125 francs à la charge de l'état (Route Nationale N° 20)

1/4 ou 125 francs à la charge de la commune de Fleury-aux-Choux

1/2 ou 250 francs à la Charge de la Ville d'Orléans, qui se chargerait de l'exécution des travaux.

Aux abords et en aval du Faubourg S1 Jean un curage devrait également être exécuté à frais communs entre l'Etat (Route Nationale N° 155) la Commune de St Jean de la Ruelle, et la Ville d'Orléans. Nous proposerons la répartition suivante:

1/4 à la charge de l'Etat (Route Nationale N° 155)

1/4 à la charge de la commune de St Jean de la Ruelle

1/2 à la charge de la ville d'Orléans, qui se chargerait encore de l'exécution des travaux.

Il est à remarquer ici que s'il ne s'agissait que des eaux déversées par le Faubourg St Jean la part incombant à la Ville d'Orléans devrait être, réduite; il serait équitable qu'elle ne dépassât pas celle de la Commune de St Jean de la Ruelle, mais les eaux des établissements militaires jouent évidemment un rôle dans l'infection de la Chilesse aux abords du Faubourg St Jean, et c'est pour tenir compte de ce fait que nous proposons d'augmenter un peu la part contributive de la Ville et de lui laisser le soin d'exécuter les travaux, bien qu'on soit sur le territoire de St Jean de la Ruelle.

La longueur à curer serait la suivante :

En amont du Faubourg St Jean200 mètres

En aval..... 300 mètres

Longueur totale 700 mètres

L'importance du curage est moindre et son exécution plus facile qu'aux abords du Faubourg Bannier la dépense peut être estimée à 35 centimes en moyenne par mètre courant, soit au total 240 francs, elle se trouvera ainsi répartie :

1/4 ou 60 francs à la Charge de l'Etat (Rte Nle N° 155)

1/4 ou 60 francs à la charge de la commune de St Jean de la Ruelle;

1/2 ou 120 à la Charge de la Ville d'Orléans.

Nous estimons qu'il y a lieu de faire part de ces propositions à MM les Maires d'Orléans, Fleury-aux-Choux et St Jean de la Ruelle en leur demandant s'ils les acceptent.

Nous ne proposons pas de prendre l'assentiment de l'Administration supérieure pour la part contributive de l'Etat; mais il doit être bien entendu que la répartition projetée n'engage pas l'avenir et que l'Administration supérieure aura seule qualité pour apprécier si la contribution de l'Etat serait justifiée et dans qu'elle proportion elle serait établie lorsqu'elles s'agira d'une organisation définitive d'entretien de la Chilesse.

Il demeure bien entendu également que le curage proposé n'est qu'un remède provisoire, en attendant la solution de la question de l'insalubrité de la Chilesse, si souvent posée.

Orléans, le 5 Juillet 1894,
L'Ingénieur Ordinaire

AVIS DE L'INGENIEUR EN CHEF

Ainsi que cela résulte des explications qui précèdent, le ruisseau ou plutôt le fossé de la Chillesse reçoit en plusieurs endroits les eaux provenant des gares, des routes et des rues, des établissements militaires ...etc. Sa pente étant très faible et le fonds de terre étant nécessairement irrégulier et perméable, il n'y a pas d'écoulement proprement dit, car en temps ordinaire, il n'y a aucun débit à l'embouchure dudit fossé en Loire. Toutes les eaux sales sont absorbées plus ou moins rapidement dans le lit du fossé et produisent nécessairement putrides.

En somme, ce n'est plus un cours d'eau, c'est un fossé creusé au fond du thalweg: quoi qu'on fasse, les eaux des agglomérations actuelles et futures viendront s'y déverser et ce fossé est destiné fatalement, comme la Bièvre, à Paris, l'Arroux à Blois etc. ... etc. ... à devenir un égout et rien qu'un égout.

Nous avons déjà traité cette question à maintes reprises. Suivant nous, le seul moyen efficace constituerait à canaliser la Chillesse et à la transformer en égout maçonné à ciel ouvert, à la condition qu'il soit entretenu et souvent curé ou nettoyé au moyen de chasses d'eau.

Nous avons déjà présenté le projet de ce travail qui coûterait au moins 30.000 francs. Mais personne jusqu'à présent n'a consenti à prendre la moindre partie de cette dépense à sa charge. Il s'agit cependant, suivant nous, d'un véritable projet d'assainissement et, par suite; les dépenses de ce genre incombent au, Communes en vertu des articles 35 et 36 de la loi du 16 Septembre 1807, qui sont ainsi conçus :

"ART.35.-Tous les travaux de salubrité qui intéressent les Villes et les communes seront ordonnées par le Gouvernement, et les dépenses supportées par les communes intéressées.

ART.36.-Tout ce qui est relatif aux travaux de salubrité sera réglé par l'Administration publique ; elle aura égard, lors; de la rédaction du rôle de la contribution spéciale destinée à faire face aux dépenses de ce genre de travaux, aux avantages immédiats qu'acquerraient telles ou telles propriétés privées, pour les faire contribuer à la décharge de la commune dans des proportions variées et justifiées par les circonstances."

On pourrait évidemment réclamer une subvention à l'Etat, en raison des eaux qui proviennent des routes nationales N° 20 et 155, et nous sommes tout disposé à le proposer à M. le Ministre des Travaux publics, mais l'initiative doit venir des communes intéressées, c'est-à-dire des communes de Fleury-aux-Choux, Orléans et St Jean de la Ruelle.

Cette question de la Chillesse revient périodiquement et elle continuera à revenir tant qu'on n'aura pas transformé ce fossé en égout.

Ceci-dit, nous nous associons cependant aux propositions de M. l'Ingénieur ordinaire, qui tendent à faire faire des curages partiels aux frais des communes et de l'Etat, car cette mesure remédiera au plus pressé; mais il est bien clair que ce sera à recommencer d'ici fort peu de temps.

Orléans le 9 Juillet 1894,

L'Ingénieur en Chef,

HEUDE

Documents des Archives Municipales d'Orléans recopiés en suivant scrupuleusement l'orthographe, les majuscules ou minuscules et la ponctuation.

Documents des Archives Municipales d'Orléans recopiés en suivant scrupuleusement l'orthographe, les majuscules ou minuscules et la ponctuation.

PONTS ET CHAUSSEES.

**REGULARISATION DU PROFIL EN LONG DE LA CHILESSSE
ET ORGANISATION D'UN SERVICE DE SURVEILLANCE ET
D'ENTRETIEN DE CE COURS D'EAU.**

Vœu du Conseil Municipal d'Orléans.

RAPPORT DU SUBDIVISIONNAIRE.

Dans sa séance du 26 Mai 1924, le Conseil Municipal d'Orléans, considérant que l'irrégularité du radier de la Chillesse sur le territoire des Communes d'Orléans et de St Jean de la Ruelle est une cause d'infection, émet le vœu qu'un projet d'assainissement de ce cours d'eau soit étudié ainsi que l'organisation d'un service de surveillance et d'entretien.

Régime et rôle de la Chillesse -La Chillesse est un cours d'eau non navigable ni flottable dont le rôle principal est d'écouler vers la Loire les eaux d'égouttement de la forêt d'Orléans. Elle est entièrement située sur le territoire des communes de Fleury les Aubrais, d'Orléans et de Saint Jean de la Ruelle.

Sur la commune de Fleury les Aubrais elle est à sec pendant une bonne partie de l'année. Ce n'est que lorsque le sol de la forêt est suffisamment saturé d'humidité et n'absorbe plus, c'est à dire au cours de l'hiver et au commencement du printemps que le cours d'eau joue le rôle de collecteur dans sa section précédent le faubourg Banner.

A partir de ce dernier point, la Chillesse traverse l'agglomération du faubourg à cheval sur les communes de Fleury les Aubrais et d'Orléans et celle de la rue des Ecoles dépendant d'Orléans.

Le cours d'eau est couvert en partie seulement dans une petite section longeant le faubourg située sur la commune de Fleury mais la couverture de la partie restante est projetée et paraît devoir être réalisée dans un avenir peu éloigné.

Dans la traversée du faubourg et dans la rue des Ecoles, la Chillesse est couverte et ce n'est qu'à partir du point où elle quitte cette rue qu'elle redevient à ciel ouvert. Nous signalerons, toutefois, qu'à l'aval de la rue des Ecoles, le cours d'eau est couvert sur une petite longueur, dans une propriété particulière.

A partir du Faubourg, la Chillesse reçoit les eaux pluviales et ménagères des agglomérations et sert d'égout.

Pendant la belle saison elle n'évacue que des eaux usées dont la fermentation est facilitée par sa faible pente.

D'autre part, après la me des Ecoles, la Chillesse borde de nombreux jardins. Les riverains, pour avoir une réserve d'eau, en vue de l'arrosage, creusent des trous dans le lit où l'eau séjourne. Il en résulte autant de foyers d'infection.

Sur le territoire de Saint Jean de la Ruelle, la Chillesse longe le chemin vicinal ordinaire n° 10 sur une longueur de 1700 mètres. De nombreuses habitations ont été édifiées le long de ce chemin et les lotissements de terrains effectués laissent entrevoir que beaucoup d'autres seront construites.

L'assainissement du cours d'eau est demandé, au moins dans la section comprise entre la rue des Ecoles et le chemin vicinal ordinaire N° 2 de Saint Jean de la Ruelle, à partir duquel la Chillesse est située en pleins champs, nous paraît amplement justifié.

Propositions en vue de l'assainissement - Pour remédier au défaut d'assainissement du ruisseau résultant des causes rappelées ci-dessus, trois solutions peuvent être envisagées.

La première consisterait à faire un égout complètement couvert ;

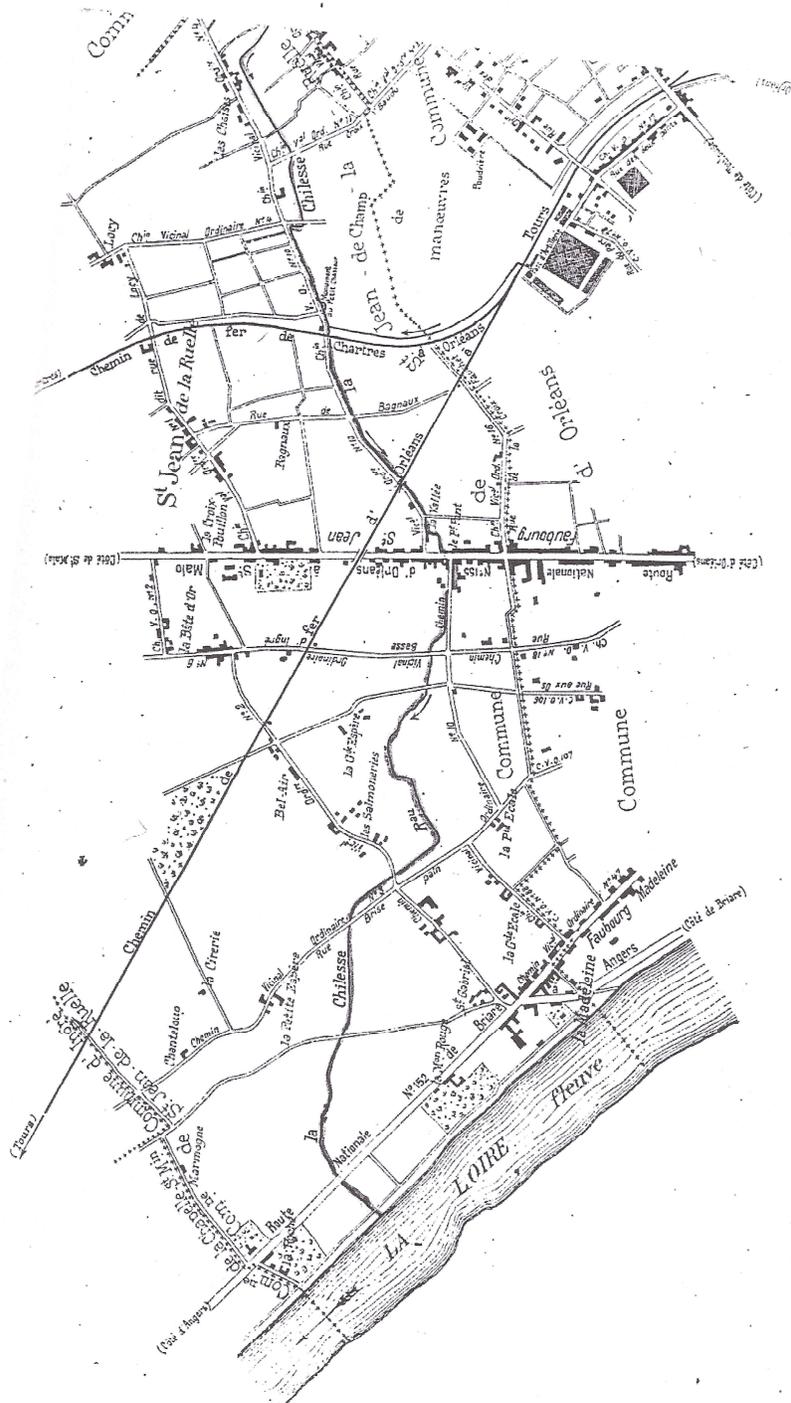
La deuxième consisterait seulement à maçonner le fond et les berges ;

Et la troisième consisterait simplement dans le bétonnage du radier et le ravigage des berges par un décapement.

Les Chillesse, le collecteur parallèle et les déversements en Loire

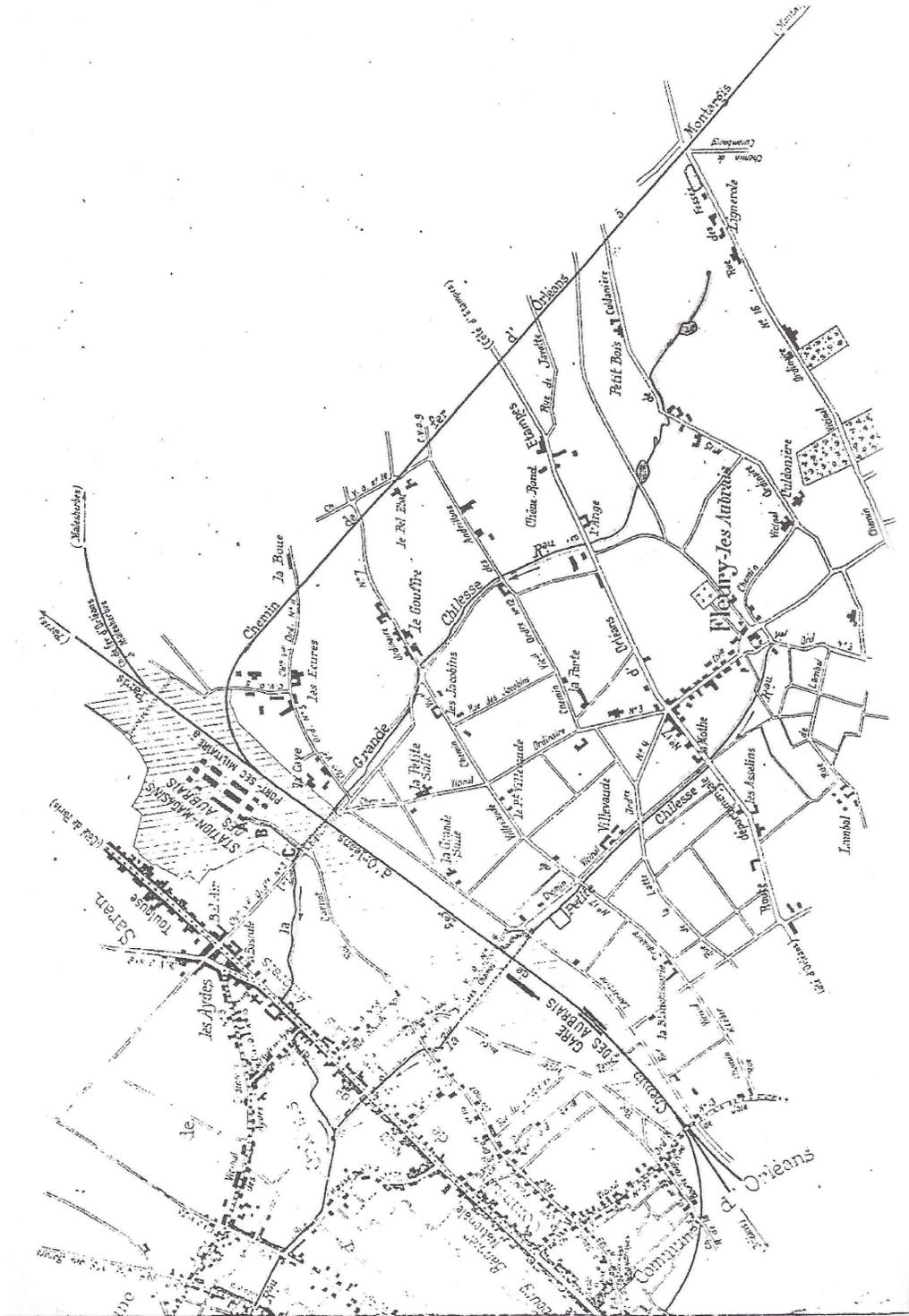


La Chillesse sur Saint Jean de la Ruelle

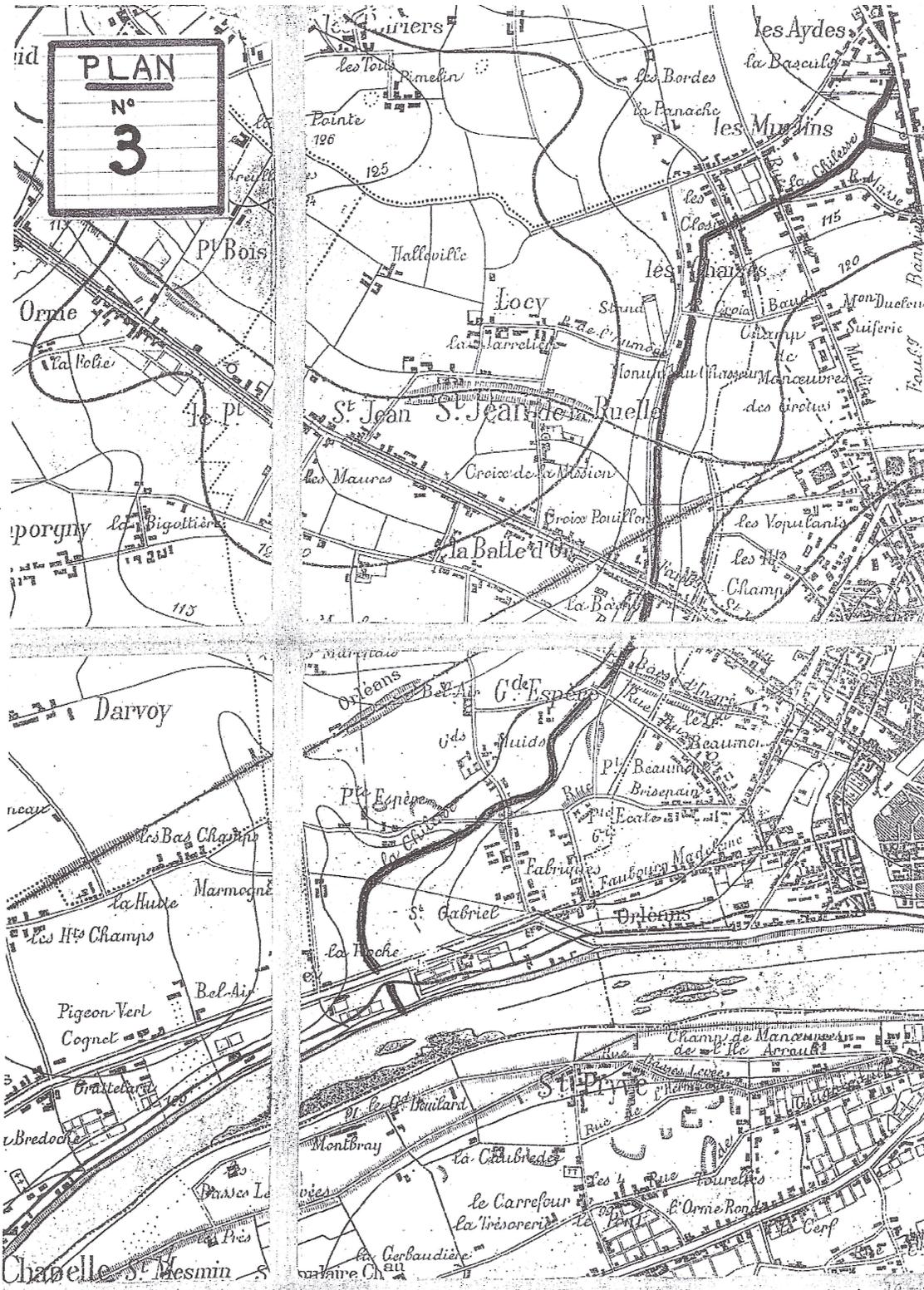


CL. ARCHIVES DU LOINET
Tous droits réservés
20 AOÛT 1915

Les Chillesse sur Orléans et Fleury les Aubrais



La Chillesse plan Archives du Loiret



Note de l'Abbé GAILLARD VERS 1970

NOTES SUR : LA RIVIÈRE : "LA CHILASSE"

L'ancien cours de la Chilasse.

Ses Sources se trouvent sur la commune de Fleury les Aubrais, (canalisées aux alentours de 1955-1963).

Une magnifique source, la "Fontaine-Saint-Clair" se trouvait et semble subsister en core, au sud-est de la Mairie de Fleury.

L'ensemble des vastes terrains situés à l'est de l'église et de la Mairie de Fleury, au nord et en bordure de la rue Condorcet, y compris ceux situés à l'est de la rue de Gambetta - et même sur l'actuel emplacement de cette rue, n'étaient autrefois que de vastes terrains marécageux, dont certains étaient arrosés par des réseaux.

De nombreux fossés conduisaient ces sources et ces eaux stagnantes vers l'ouest, jus qu'à la gare des Aubrais et son réseau de voies ferrées, et plus à l'ouest, vers le Faubourg Bannier. (A cette époque, la rue André Dessaux, l'actuelle N°2, n'existait pas encore).

Au nord du Faubourg Bannier, on voit sur ce plan, au nord, le cours de la Chilasse (la grande Chilasse), passant sous l'avoie ferrée (de la S.N.C.F.), à hauteur de la rue du 11 Octobre (C^h de Fleury), à l'extrémité du "Tunnel de l'Arche", et traversant ensuite le Faubourg Bannier à hauteur de la rue des Ecoles.

Plus au sud, la "petite Chilasse" franchit l'avoie S.N.C.F. au sud du "Tunnel des Champs Bouchaud".

Les 2 bras de la Chilasse se rejoignent au nord du Carmel de la paroisse N. Dame de Consolation (à hauteur de la "rue de l'Assesse"); à ce moment, elle longe la "rue Hassé", puis, à travers champs, elle suit du nord au sud, la rue des Champs, la rue du Orge Octobre (C^h de Saint Jean de la Ruelette); elle franchit l'avoie ferrée (Orléans-Tours), traverse le Faubourg Saint Jean à hauteur de la rue Gambetta (St Jean de la Ruelette), passe alors dans les anciens Clos de la Grande Espère et de la "Petite Espère". Puis, traversant la route de Bois, au lieu-dit "La Roche", elle va se jeter dans la Loire, sous une dénivellation profonde, en bordure du chemin de halage, et à hauteur de Ferran de camping de Saint Jean de la Ruelette. L'embouchure de la Chilasse dans la Loire reste très visible, entourée d'un gracieux jardin public, avec une splendide vue sur le fleuve.

Etymologie. C'est certainement un nom d'origine celtique ou pré-celtique -

J. Seyer dans ses "Noms de lieux du Département du Loir-et-Cher" n'en fait pas mention. Pourrait-on le rattacher au nom basque "Chirrist", signifiant "jet d'eau, source jaillissante"? Mais rien ne l'assure; ce n'est qu'une hypothèse! (cf: "La Préhistoire en France", de F. Bourcier, 1967)

Abbé Louis GAILLARD

La Fontaine de la Coqueluche

SOUVENIRS FLEURYSSOIS

dec93

LA FONTAINE DE LA COQUELUCHE

**Elle était censée guérir
bien des maladies.**

Autrefois existait à Fleury-les-Aubrais, à proximité de l'actuel tilleul (qui a atteint la "limite d'âge") situé devant la résidence des Corolles, une fontaine dont les vertus médicinales étaient réputées, sinon vérifiées.

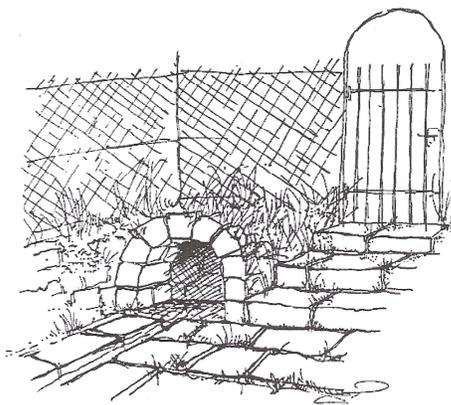
Une plaque indiquait d'ailleurs "l'utilité publique" de cette source.

Outre la coqueluche, elle était censée guérir de nombreux maux et maladies.

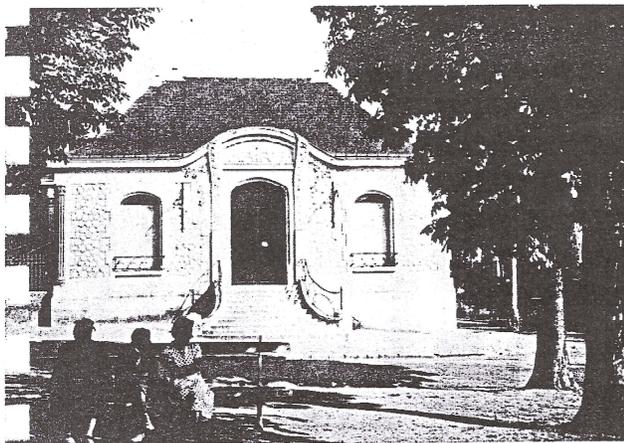
C'était la source de la "Grande Chilesse", par ailleurs classée "rivière non navigable".

Elle naissait à proximité du "terrain de l'Espérance", (actuel parc de stationnement des Corolles).

Une seconde "Chilesse" prenait naissance, quant à elle, dans la mare du "château de la Tour".



La Fontaine "de la Coqueluche" dessinée par Christian Pasquet



Après un passage à la mairie on pouvait se retrouver à la Fontaine "de la Coqueluche".
A droite sur la photo (collection Jacques Liger 1948).